



## ASSOCIATION DE CHASSE DE VILLENAVE D'ORNON ET DE TALENCE

**A Villenave d'Ornon le 30 avril 2016**

### Compte rendu de l'Assemblée Générale 2016

**L'Assemblée Générale 2016 ordinaire et statutaire est ouverte à 9h 30.**

**(Adhérents : 80 - présents : 29 – suffrages : 38)**

Nous remercions tout d'abord monsieur le Maire de Villenave d'Ornon de s'être fait représenté en cette matinée par son jeune et sympathique adjoint monsieur Olivier Pujol. Cette présence à l'A.G., Monsieur Pujol, témoigne de l'intérêt que vous portez à la vie de notre association et nous en sommes très honorés.

Nous vous remercions aussi de nous permettre d'occuper cette salle pour y tenir notre Assemblée Générale et pour les marques d'amitié et de convivialité dont vous faites preuves comme chaque année. Je remercie également de son soutien André Rebière qui représente habituellement Monsieur le Maire de Talence et dont vous remarquez l'absence. Il a su me prévenir qu'il serait hospitalisé à la date d'aujourd'hui. Vous constatez l'absence de notre ami Raymond Audibert décédé peu après l'AG de l'an dernier. C'était un homme d'une intégrité absolue, dont j'appréciais particulièrement la présence parmi nous lors des AG, il n'a cessé de démontrer l'intérêt qu'il portait à la bonne marche de notre association. Je propose que nous observions un instant de recueillement à son attention.

L'Assemblée générale est importante pour le fonctionnement de notre association, car elle est un espace de libre échange contradictoire direct, elle permet de faire le point sur l'année écoulée, elle est une aide indispensable à la prise de décision et permet d'assurer le renouvellement au tiers du Conseil d'Administration et du Bureau donc de ses membres dirigeants.

#### **Ordre du jour :**

- 1)- Bilan de la saison 2015-2016 (sur la base des engagements pris et des résultats obtenus).
- 2)- Thomas vous présentera le rapport financier et le bilan de l'exercice clos - fin février 2016
- 3)- Les informations et décisions principales données à l'AG de la Fédération.
- 4a) - Renouvellement du Conseil d'Administration et du bureau. - 4b) - Modification du règlement Intérieur.
- 5)- Prévisions pour la saison 2016-2017, (cartes, gibier, garderie, battues nuisibles H.S.C, travaux concernant les layons de tir, sécurité, ouverture).
- 6)- Questions diverses.

#### **1a)- Rapport moral :**

**1- Le nombre d'adhérents** - 21 chasseurs n'ont pas repris leur carte à l'ouverture 2015, c'est un sujet récurrent d'année en année. Il s'agit là, d'un fait qui nous mènera à terme à une baisse de nos effectifs. Le message est donc : poursuivez vos efforts pour faire connaître l'Association mais précisez bien les règles fixées par le règlement intérieur, afin que les nouveaux chasseurs ne soient pas surpris de trouver chez nous l'éthique de chasse que nous nous efforçons de respecter. Inutile de faire entrer des gens qui chassent pour tuer un maximum, qui souhaitent qu'on ouvre les boîtes de faisans devant eux ou qui prétendent que nous ne savons pas lâcher...

Notre volonté dans cette association est de conserver l'esprit d'une chasse populaire, la plus proche possible d'une chasse devant soi traditionnelle, pas de marché à la volaille en fin de séance de chasse, mais partage volontaire et individuel avec un chasseur bredouille, rencontré au cours de la partie de chasse. Ce partage avec autrui résulte de la seule initiative du chasseur chanceux vis-à-vis de celui qui ne l'est pas.

#### **2- Cela m'amène à vous parler à nouveau du quota** de trois faisans par personne le dimanche.

Nous prenons une carte de chasse qui est nominative, elle lie chaque chasseur à l'Association par un contrat moral, qui consiste à respecter un quota. Ce quota, limite le prélèvement de gibier lâché à trois pièces le dimanche. Le règlement intérieur ne prévoit pas, de vérifications de la part de nos gardes, ni d'amendes. Essayer de le faire serait supposer que les chasseurs sont incapables d'adopter un comportement responsable de véritable gestionnaire de la faune sauvage et du gibier moins sauvage, qu'il contribue à lâcher.

J'ai donc réfléchi, pendant cette année, et j'ai abouti à la conclusion qu'il ne servirait à rien de modifier l'article 18 du RI en faisant passer le quota de 3 faisans pour le dimanche à 3 faisans pour la semaine. La raison essentielle étant qu'un contrôle rigoureux est quasiment impossible à prouver devant un juge. L'organisation de contrôle qu'il nous faudrait mettre en place dépasse largement nos moyens.

Par contre s'il devenait notoire qu'un chasseur fait état de tableaux de chasse manifestement hors de proportion avec la normalité, témoignant de la volonté farouche de tuer un maximum, en violation évidente du contrat moral, il serait convoqué devant le conseil de discipline qui a toute autorité pour prendre une sanction allant jusqu'à l'exclusion définitive de l'association. Pour ceux qui l'ignoraient, je rappelle qu'une famille a été exclue il y a quelques années entre autres griefs, pour ce motif.

En prenant votre carte, vous ne prenez pas l'engagement d'offrir à vos nombreuses relations, du gibier chassé dans le cadre de l'Association de chasse. Un tel motif n'est pas une excuse recevable. Il ne s'agit pas non plus de considérer une partie de chasse comme une compétition. Pensez donc à vos camarades qui ont eu moins de chance que vous. Le prix de la carte saison correspond environ à 12 ou 13 pièces pour l'année et par chasseur. Certains sont loin d'avoir réalisé ce tableau...

Si la chasse est ouverte tous les jours, c'est pour que tous nos adhérents aient une chance de ramener une pièce de gibier à la maison et non pour qu'un ou plusieurs chasseurs, s'acharnent quotidiennement à tuer.

Retenez ces quelques mots : l'état d'esprit au sein de l'association, le comportement des chasseurs, sont des points importants car ils conditionnent la notion de partage, de bonne entente et de convivialité autour du plaisir commun de chasser. Nous devons faire barrière à ceux qui voudraient se distinguer en tenant des propos contraires à notre éthique de chasse.

### 1b)- Rapport d'activités : Engagements pris – travail réalisé

**Les cartes** : Leur prix est resté inchangé depuis 5 ans, les chasseurs extérieurs bénéficiant du même tarif que les habitants de nos deux communes, s'ils nous donnent le timbre. A l'entrée de la salle est présenté un comparatif entre les cartes vendues en 2014 et 2015.

BILAN	nombre avec timbre	nombre sans timbre	coût unitaire € avec timbre	coût unitaire € sans timbre	recette avec timbre	recette sans timbre	Total
cartes saison entière*	42	22	130	135	5330	2970	8300
cartes demi-saison*	0	3	105	110	0	275	275
cartes migration	8	0	45	50	360	0	360
cartes invité journée gratuites	5	0		0		0	0
<b>demi-tarif (permis 1<sup>ère</sup> année) : * 1 carte demi-saison et 2 cartes saison entière</b>							

**TOTAL : 80 cartes dont 75 payantes**

**(55)**

**(25)**

**(5690)**

**(3245)**

**8935**

5 cartes gratuites : seuls les deux gardes chassent, les 3 autres personnes ne chassent pas le faisán, perdreau ou autres petit gibier.

2 - Gardes, (en application du règlement intérieur)

2 - Chef de meute et lieutenant de l'ouveterie, (chasse en battue uniquement)

1- Président d'Honneur.

Cette année, 21 chasseurs n'ont pas repris leur carte. Heureusement nous sommes ouverts aux chasseurs extérieurs, c'est-à-dire à ceux qui nous ne donnent pas leur timbre, ils contribuent à 36% du montant des cartes !...

#### Le Gibier : les lâchers

Nous avons réalisé cette année 11 lâchers représentant : 750 faisans et 330 perdrix rouges pour un montant de **9567 Euros**.

Ou 1080 pièces pour une superficie chassable de 660 ha.

Avant la migration : 4 lâchers dont 2 de 85 faisans et 2 lâchers mixtes dont 1 de 60 faisans et 75 perdreaux et l'autre de 40 faisans et 60 perdreaux.

Après la migration : 7 lâchers dont 4 de 85 faisans et 3 lâchers mixtes, l'un de 60 faisans et 75 perdreaux, les 2 autres de 40 faisans et 60 perdreaux.

L'investissement gibier est donc supérieur de 632 € au montant des cartes. Il faudra se montrer un peu moins gourmand la saison prochaine... Comme promis, le nombre de lâchers mixtes est passé de deux à cinq, aucun incident de tir n'est à déplorer, c'est très satisfaisant. Cependant le bureau a décidé lors du bilan de chasse, d'éviter un lâcher mixte le jour de l'ouverture.

- **Le Plan de chasse : les battues au chevreuil** : cette année le plan de chasse a été réalisé à 100%. 13 battues étaient inscrites au calendrier, le plan de chasse a été réalisé en huit battues ; à croire que l'incendie nous a amené de nouveaux animaux. Les battues restantes ont été réorientées vers le cerf, le sanglier, le renard. Toutes ces battues sont conduites par la famille Coquière père et fils et leurs meutes, que nous remercions pour l'aide qu'ils nous apportent depuis plusieurs années.

- **Pour le cerf**, score nul cette année mais un seul collier acheté, conformément à notre demande d'une réduction à un seul cerf auprès de la Fédération. Deux ou trois animaux ont pourtant été vus à maintes reprises par quelques chasseurs hors battues.

- **Le lièvre** : Pas de lièvre prélevé cette année, il faut dire que les voies étaient timides et le temps peu favorable. Comme décidé il n'y a pas eu de battues exclusivement réservées à cet animal. Il y avait possibilité de le tirer pendant la période d'ouverture, lors des battues au chevreuil.

- **Les battues au sanglier** : Les battues au sanglier sur la commune de Villenave se sont soldées par un total de 4 sangliers prélevés. Tous ont été tués en réserve, dans le domaine du Château Carbonnieux. Bravo à l'équipe de monsieur Yves Dussillols, toujours prête à concrétiser l'opportunité.

Pour le sanglier sur le territoire de chasse : nous poursuivons nos efforts d'agrainage de dissuasion et de détournement, quelques animaux sont régulièrement de passage sur notre territoire, ils y sont vus à plusieurs reprises, mais n'y séjournent pas. Aucun n'a été prélevé. L'achat du grain a été financé entièrement par la fédération.

Nous utilisons le contrat d'agrainage de dissuasion entre Fédération, propriétaire, Association. Nous recommençons cette année en espérant être plus chanceux, la quantité de maïs distribuée est de 1400 kg). Ce maïs est stocké et distribué par Messieurs Coquière qui habitent Le Las, donc près du territoire de chasse.

- **Les battues au renard du mois de mars** : Pas de prélèvement encore cette année. Il serait correct que les chasseurs de faisans se motivent pour assister au moins aux deux battues au renard du mois de mars.

- **Les battues administratives aux nuisibles** : (renard et fouine essentiellement) elles sont conduites sous la direction du lieutenant de l'ouveterie et sont actuellement en cours depuis le 9 avril, date de la première sortie qui a eu lieu sur notre territoire, le temps fût exécration, pluie continue et le résultat négatif.

- **Le passage** : Globalement un passage moyen pour tous les oiseaux palombes, grives, bécasses.

**Le montant du loyer** du territoire de chasse était de 9939 €, donc sans augmentation pour cette saison. Il correspond sensiblement aux subventions que nous recevons des mairies (9000€).

**La garderie** : Aucune modification n'est envisagée ; Il faut penser à la journée nettoyage, aux panneaux du périmètre et au bois pour l'hiver !

**Les stages de sécurité** : Appel aux volontaires pour les stages de l'an prochain, faites-vous connaître auprès du Président. Une liste est à l'entrée pour vous inscrire (nom et téléphone).

**Les stages de venaison** : même manière de procéder pour se faire inscrire que pour les stages de sécurité.

#### Manifestations :

**Le repas de chasse** de 2015 s'est déroulé dans une ambiance sympathique et chaleureuse. On a compté une cinquantaine de participants, chasseurs et leur famille. Nous espérons qu'ils ont tous conservé un bon souvenir de cet instant de convivialité. Beaucoup de gâteaux étaient au rendez-vous, un grand merci aux épouses, qui par ailleurs ont passé un bon moment à en croire les compliments reçus en fin de repas. Nous remercions l'ami Pierrot pour la préparation de l'excellente et géante paella, et la cuisson savamment contrôlée des morceaux de chevreuil. Les résultats financiers sont les suivants, on voit apparaître le bénéfice au profit de l'association, l'essentiel étant avant tout d'avoir partagé un agréable moment de convivialité.

TOTAL : 54 repas	TOTAL recettes <b>913 €</b>	TOTAL dépenses : <b>573,97€</b>
<b>Bénéfice net : 339,03 €</b>		

Nous remettons donc le couvert cette année 2016 **le 18 juin**, rejoignez-nous nombreuses et nombreux.

**Participation au forum des associations de Villenave seulement** afin de montrer notre existence, de présenter nos activités et aussi pour faire un peu de Publicité. Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé et ceux qui nous ont rendu visite, 15 cartes ont été vendues ce jour-là.

**Participation à l'opération de nettoyage** Nous y avons participé **comme l'an passé**. Toutes les sociétés et Associations de chasse se motivent pour nettoyer leur territoire des dépôts sauvages et conduire diverses actions d'entretien pour permettre un meilleur accueil de la faune sauvage, et un meilleur balisage du territoire...

Notre repas de chasse étant fixé au **samedi 18 juin**, nous pensons préparer le site pour le repas en deux jours au cours de la semaine 24 objectif : fils de fer en place et les bâches pliées, puis aller chercher les bancs et tables et les mettre en place, décoration. Nous comptons sur la plus large participation de votre part.

Si nous sommes nombreux, nous attaquerons la coupe du bois pour l'hiver. Le bois de chauffage est à disposition, rien n'empêche ceux qui en font usage de s'essayer à le débarder, à le refendre et à le ranger. Inscrivez-vous, une liste est ouverte à l'entrée de la salle.

Je demande donc à chacun de faire son possible pour nous aider pendant cette période. Je demanderai le soutien de notre ami Antonio Teixeira qui nous a fait bénéficier de son important matériel l'an dernier pour répartir grave ou calcaire sur les allées les plus trouées et déformées.

**L'incendie de juillet** : Quatre-vingt-cinq hectares sont partis en fumée au mois de juillet 2015, un événement bien affligeant, cependant pour rester positif, on retiendra que cet événement n'a pas altéré notre saison de chasse, la nature a rapidement repris ses droits, le grand gibier était présent et les lâchers n'ont été que très peu perturbés. On note des indices de passage de lièvres.

#### **Aménagement des layons de tir :**

Nous avons procédé à l'entretien des allées, pare feu et passages avec notre tracteur et girobroyeur. Monsieur Gardère consacre beaucoup de son temps chaque année pour mener à bien cette tâche, nous l'en remercions chaleureusement. La commune de St Jean d'Illac a aussi largement contribué avec des engins plus puissants bien sûr et mieux adaptés au nettoyage des fossés qui étaient envahis par la végétation, gênant l'évacuation des eaux. Des passages ont été pratiqués par les engins des pompiers et des forestiers dans les parcelles sinistrées et certaines ont été déboisées, mais aussi certaines allées sont impraticables en voiture.

**L'Assemblée a approuvé le rapport moral et le rapport d'activité à l'unanimité.**

#### **2) Rapport financier : bilan de l'exercice clos - fin février 2015 -** par notre trésorier : Thomas Pujol. Toujours aussi précis.

Thomas, comme les années précédentes a présenté les comptes de façon claire, complète et détaillée. Il a consigné par écrit les principaux résultats, compréhensibles par tous, sous la forme du compte d'exploitation répondant au type de formulaire imposé par la Fédération des chasseurs. Chaque chasseur présent à l'Assemblée Générale a reçu un exemplaire de ces comptes, les absents seront servis quand ils viendront acheter leur carte de chasse pour la nouvelle saison. Le bilan du bénévolat sera établi pour cette date.

#### Quelques points importants financièrement :

- Tout d'abord sur le soutien apporté par la mairie de Villenave qui s'est accrue sensiblement depuis trois ans, elle nous permet de payer 85% de notre loyer (9939€).
- Vous connaissez l'importance des travaux effectués dans le cadre du bénévolat : les contributions volontaires sont de l'ordre de 30000 €, alors que le total de nos recettes est de 22000 € à 23000 € soit 150% de notre budget : chiffre qui se confirme depuis cinq ans maintenant, que nous avons entrepris de tenir ces comptes ! L'ACVOT peut dire un grand Merci et bravo à ses adhérents actifs et bénévoles. On souhaiterait voir de temps en temps de nouvelles têtes...
- Enfin en cette période où l'économie ne va pas très bien, notre modeste association enregistre cette année un petit déficit de 200€ environ, l'an passé 50 € d'excédent c'est donc limite pour satisfaire contentement des chasseurs et équilibre du budget. Cependant, nous avons réussi à faire un 11<sup>ième</sup> lâcher cette année encore, ce qui est exceptionnel car la recette des cartes est inférieure de 640 € à celle de l'an passé. Nous rectifierons la balance facilement l'an prochain en étant un peu moins gourmand.

**L'Assemblée a approuvé le rapport financier à l'unanimité.**

**3) Relevé de décisions de l'Assemblée Générale de la Fédération du 16 avril 2016 :**

Cette année le président de l'ACVOT n'a pu assister à l'Assemblée générale de la Fédération, mais notre vice-président et notre trésorier y étaient, j'ai donc le plaisir de laisser le soin à Thomas de vous présenter les points importants qui ont retenu leur attention.

La Fédération des Chasseurs de la Gironde termine la saison 2015-2016 avec un résultat financier en excédent grâce, d'une part, à une recherche permanente de sources d'économie et de marges de manœuvre (baisse des affranchissements, recours aux mails le plus souvent possible, maîtrise des dépenses de ressources humaines, mise en concurrence,...) ; et d'autre part, à une facture des dégâts de gros gibier en baisse par rapport aux années précédentes.

Les tarifs pour l'année prochaine seront sensiblement modifiés en ce qui concerne la cotisation fédérale : + 2€. Les tarifs du timbre sanglier et de l'assurance demeurent inchangés.

**Concernant l'accidentologie**, pas d'évènements graves à déplorer cette saison sur le Département, ce qui permet de ne pas augmenter le tarif pour la saison prochaine. Cependant, 2 accidents mortels survenus ces dernières années en Gironde seront jugés cette année et les condamnations financières risquent d'être élevées et de mettre à mal l'équilibre financier du contrat d'assurance. Les prochaines saisons pourraient voir le montant de la cotisation augmenté pour les chasseurs. Il est à noter que les efforts consentis par la FDC33 pour mettre en œuvre des formations de sensibilisation à la sécurité semblent porter leurs fruits vu la baisse de l'accidentologie.

Il est également rappelé que 30% des accidents de chasse sont des « auto-accident ». La responsabilité civile ne couvre pas cet évènement. Il est nécessaire de souscrire une garantie supplémentaire en complément de la responsabilité civile (environ 15€).

**Une volonté de simplifier le paysage administratif** de la chasse est en route à la FDC 33. Le Président souhaite lancer à grande échelle la réforme territoriale de la chasse. Pour l'instant, une expérimentation est essayée cette saison sur le territoire du Blayais : règlement unique pour l'ensemble des communes, carte unique, dates d'ouverture et de fermeture identiques pour chaque espèce, mêmes weekend de lâchers... Cette expérimentation s'étendra en 2016-2017 au territoire du Réolais avec l'objectif à court-moyen terme d'instaurer cette réforme sur l'ensemble du territoire girondin.

**Tour d'horizon des différentes espèces de gibier :**

**Chevreaux** : situation stable, seulement 11 colliers supplémentaires délivrés cette saison au niveau du plan de chasse girondin. Une certaine désaffection s'installe depuis l'augmentation des populations des cerfs et sangliers. Une réflexion est en train de s'instaurer pour faciliter le développement des tirs à l'approche en période estivale.

**Cerfs** : augmentation des populations surtout en Sud Gironde et dans le Médoc. Les prélèvements se font de plus en plus nombreux. La vigilance est de mise.

**Sangliers** : les prélèvements sont passés de 4000 en 2005 à 8500 en 2015 soit le double en 10 ans. De plus en plus de chasseurs participent aux battues ce qui permet de prélever un nombre de sangliers plus conséquent chaque année. Mais attention, cette chasse génère nombre de problèmes et de conflits dans la vie des associations. Il convient que chaque association et chaque chasseur se responsabilise. La régulation devient de plus en plus difficile et problématique notamment dans les zones urbanisées.

**Les dégâts constatés** sur cette saison (pour une facture de 500 000€) sont imputables dans 70% des cas aux sangliers, dans 25% des cas aux cerfs et dans 5% des cas aux chevreaux.

**Concernant les nuisibles**, la Martre vient d'être classée nuisible sur une partie du département de la Gironde pour 3 ans et le Renard (environ 6500 prélèvements cette saison) reste classé nuisible sur l'ensemble du territoire également pour les 3 ans à venir.

Il est à noter que la Gironde reste protégée face aux menaces de grippe aviaire et de tuberculose bovine, aucun cas n'est à déplorer. La vigilance reste cependant de mise.

**Grive** : année inégale sur le territoire girondin. Globalement un bon début de saison les 8-10 octobre. L'hivernage est resté correct mais fragile. Le manque de froid a moins déplacé les oiseaux, la présence des litornes s'en est particulièrement ressentie (très peu).

**Alouette** : les saisons se suivent et se ressemblent. Depuis quelques années, peu d'oiseaux à l'automne mais des retours de mars pourtant très conséquents.

**Merle** : effectif toujours à la hausse, c'est une espèce qui se porte bien.

**Braconnage du petit gibier** : les magnétophones semblent faire un retour en force, attention à ces actes de braconnage qui sont lourdement sanctionnés par de fortes amendes et des suspensions de permis de chasse (ex : équipes prises sur le bassin d'Arcachon et dans le sud gironde).

**Gibier d'eau** : triste saison car manque de froid

**Bécasse** : PMA de 5 oiseaux par semaine cette saison. Résultats très bons. 28 000 chasseurs girondins demandent leur carnet, véritable outil de gestion et de contrôle. Attention cependant de bien vouloir le retourner à la Fédération en fin de saison. Pour un certain nombre de bécasses, la Gironde semble se présenter comme un terminus, les bagages réalisés le prouvent.

**Palombes** : population en forte hausse. Les prélèvements se stabilisent. La moyenne 2015 est de 106 palombes par installation (3515 palombières, 15000 chasseurs assidus en Gironde). L'hivernage a été très bon grâce à la bonne production de glands, heureusement car la pratique du mushing dans les champs de maïs supprime de la nourriture pour ces oiseaux.

#### 4a) Renouveau au tiers du conseil d'Administration et du Bureau

La composition actuelle du Conseil d'Administration, la procédure et le tableau de rotation actualisé des membres sortants sont affichés à l'entrée de la salle.

Notre ami Raymond Audibert décédé a été retiré de la liste. Lionel Vedrenne qui n'a pas repris sa carte cette année s'exclut de fait du Conseil, il n'est pas rééligible et nous enregistrons la démission de Jacques Pechel. Le Président demande:

« **Un adhérent présent dans l'assemblée souhaite-t-il entrer au Conseil en vue de prendre en charge une activité ciblée ?** » Aucune réponse positive n'est exprimée.

Les membres du conseil d'administration sortants et rééligibles sont donc : Jean-Marie ANGLES ; Christian DUPOUY

Président Membre

Le Président s'adresse aux membres du conseil sortant : « Souhaitez-vous assurer un nouveau mandat dans la fonction que vous occupiez jusqu'à présent ? » Réponses positives de Jean-Marie ANGLES et Christian DUPOUY,

Le Président s'adresse à l'Assemblée : L'une des personnes présente souhaite-elle présenter sa candidature à l'un des deux postes indiqués ? Premier et Dernier appel ! Aucune candidature n'est exprimée.

En l'absence de nouvelles candidatures à l'un de ces postes, il est procédé au vote d'approbation de la composition du nouveau Conseil d'Administration par l'Assemblée.

A l'unanimité des présents et des adhérents représentés par un pouvoir, les deux membres sortants : J.M.ANGLES et C. DUPOUY sont réélus pour trois ans. La composition du nouveau Conseil d'Administration est établie pour un an, lecture est faite des noms des dix membres. Nous allons procéder maintenant à l'élection du nouveau bureau. Elle est de la responsabilité du Conseil d'Administration.

#### Réunion du conseil d'administration, Puis vote d'approbation de l'Assemblée.

Le Président demande une suspension de séance de quelques minutes de façon à procéder à la composition du nouveau bureau, par le nouveau Conseil d'Administration. Il s'agit de désigner Le Président.

Pour cela je demande aux membres du Conseil qui nous font face de bien vouloir répondre aux questions par un vote à main levée, un vote à bulletin secret ne paraissant pas nécessaire.

Parmi vous y a-t-il des candidats au poste de Président ?

Aucun autre candidat ne se manifeste

**J.M. ANGLES est donc le seul candidat.**

N'ayant pas d'autres candidats, nous passons au vote.

**Qui est contre le renouvellement de JM Angles au poste de Président ?**

Le vote du Conseil d'administration ne fait apparaître aucune voix contre ni aucune abstention.

La Composition du bureau que nous allons demander d'entériner à l'Assemblée est donc :

**J.M. Angles , S. Capdevielle, T. Pujol , M. Angles.**

#### Reprise de la séance Assemblée Générale Ordinaire

Il est procédé au vote d'approbation par l'Assemblée de la décision du Conseil.

La décision du Conseil est approuvée par l'Assemblée à l'unanimité.

La composition du Bureau est donc établie définitivement pour un an. Elle est sans changement.

A l'occasion du renouvellement du Conseil et du Bureau, le président rappelle qu'un administrateur et à plus forte raison un membre dirigeant du bureau doit avoir un comportement exemplaire :

- vis-à-vis de chaque adhérent : secours, respect, partage, camaraderie, convivialité, entraide,
- vis-à-vis de l'Association : solidarité et dévouement, respect absolu des consignes de sécurité, des statuts, du règlement intérieur et du contrat moral concernant le quota de pièces de gibier.

#### 4b) Modification du Règlement intérieur :

Conformément aux décisions prises lors de l'AG de mai 2015, les articles 7 et 10 du règlement intérieur portent désormais (à dater de ce 30 avril 2016) mention de l'obligation pour tout chasseur du port de la casquette orange-fluo pour la chasse devant soi au chien d'arrêt (faisans et perdreaux) et du port de la casquette et du gilet orange-fluo lors des battues. Le non-respect de cette consigne de sécurité entraînera l'interdiction de chasser du contrevenant. Quelques casquettes seront disponibles pour un prix modeste auprès du bureau.

Cette modification du règlement intérieur est approuvée par l'Assemblée à l'unanimité.

#### 5) Prévisions pour la saison 2016- 2017 :

Le gibier lâché : Depuis 2012, aucun chasseur n'a exprimé un mécontentement quelconque à propos de la qualité du gibier, au contraire, nous n'avons recueilli que des sentiments de satisfaction. Il a donc été décidé de reconduire notre commande chez Mme Borowyez afin de conserver cette même qualité. Nous avons passé un contrat minimum établi sur 60 à 65 cartes « saison entière » payantes, soit une somme comprise dans la fourchette 8100 à 8775. Ce qui correspond à 874 faisans sur 10 lâchers, 87 faisans par lâcher. Ce nombre doit être modulé en raison des quatre lâchers mixtes (faisans-perdreaux).

Le calendrier officiel des lâchers et battues est établi et affiché à l'entrée de la salle, il vous sera distribué lors de la vente des cartes. Voici comment il a été établi :

L'éleveur Mme BOROWYER (Mios) nous a fait parvenir les prix du gibier pour 2016-2017 :

coût **TTC = 9,65 €** pour un faisan (22 semaines) et **7,80 €** pour un perdreau.  
 Soit une augmentation de 10 centimes pour le faisan et 40 centimes pour le perdreau.  
 Prévision de Recette : 135 X 62,5 = 8437,5 € ; Prévision d'achat de gibier : 8453,3 €

**Organisation des lâchers : 10 lâchers sur l'année, soit 922 pièces dont Le coût total est de 8453,3 € :**  
 6 lâchers de 87 faisans et 4 lâchers mixtes de 40 faisans et 60 perdreaux.

- Le nombre de lâchers pourra être porté à 11, si le nombre de chasseurs est suffisant.
- Si le nombre de cartes vendues à la date de l'ouverture de la chasse dépasse 75 cartes payantes, le contrat sera ajusté en conséquence dès les premiers lâchers.
- Il est donc vivement conseillé de prendre vos cartes avant l'ouverture, pendant les permanences prévues à cet effet, à la mairie de Villenave, à l'adresse du siège ou pendant les forums de Villenave et Talence.
- Conformément à la décision prise par le bureau en fin de chasse de la saison 2015-2016, le lâcher de l'ouverture ne sera constitué que de faisans pour motif de sécurité.

**Le tarif des cartes : Les tarifs pour la saison 2016- 2017 sont augmentés de 5 € par rapport à 2015-2016**

Carte pour la saison entière :	135 € ;	Extérieurs ne donnant pas le timbre 140 €
Carte la demi-saison :	110 € ;	Extérieurs ne donnant pas le timbre 115 €
Carte pour migration, (validité 1 mois) 50 € ;		Extérieurs ne donnant pas le timbre 55 €
	Carte invité 1 journée :	40 € .

**Les raisons de cette augmentation :** En bref on peut les énumérer comme suit.

Les diminutions de recettes au niveau de la Fédération et de la mairie de Talence - l'augmentation même modeste du gibier – l'augmentation de certaines prestations de la Fédération et peut-être prochainement du loyer - le nombre important de chasseurs non fidèles qui ne renouvellent pas leur carte - l'âge avancé de certains d'entre nous qui ne leur permet plus d'aller sur le terrain, ou la mort du chien - sont autant de raisons qui nous incitent à être prévoyants et prudents et demander aux chasseurs fidèles et à ceux qui nous rejoignent pour la première année, un petit effort pour permettre à l'Association de continuer à lâcher un gibier de qualité et en nombre raisonnable, en adéquation avec la prévision du nombre d'adhérents.

Il faut tout de même rester vigilant, les conditions économiques sont défavorables, la chasse demande chaque année un certain investissement avec à la clé de petites augmentations qui pèsent sur certains budgets modestes.

#### **Vote sur l'acceptation du nouveau tarif des cartes**

Le nouveau tarif des cartes est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

#### **Dates de la vente des cartes pour la saison 2016- 2017.**

La vente des cartes débute deux semaines avant la date de l'ouverture : la date de l'ouverture est le deuxième dimanche de septembre soit **dimanche 11 septembre, le 1<sup>er</sup> lâcher aura lieu le samedi 10 septembre entre 14 et 16 h.**

La vente des cartes aura lieu :

- Tous les matins de 9h à 12h, du lundi 29 août au vendredi 2 septembre, à la mairie de Villenave d'Ornon, la salle sera indiquée à l'entrée de l'Hôtel de Ville.
- Toute la journée du samedi 3 septembre, vente au forum des Associations de Talence au Dôme.
- Tous les jours de 10h à 19h du lundi 5 septembre au vendredi 9 septembre au siège, dont l'adresse est mentionnée ci-dessous
- Toute la journée du samedi 10 septembre, vente au forum des Associations de Villenave, à l'Espace d'Ornon, (consulter le plan pour trouver le stand de l'ACVOT) :

**Adresse du Siège : ACVOT, Chez Mr ANGLES J.M.**  
**8 rue Georges Courteline – 33140 Villenave d'Ornon**  
**- (tél : 05 56 75 87 69) –**

**Les battues :** Le plan de chasse sera toujours de **10 chevreuils et de 1 cerf.**

**Pour le lièvre et le chevreuil :** l'autorisation de tirer le lièvre sera donnée lors des premières battues au chevreuil - Le nombre de battues au chevreuil est maintenu à 13 ou 14. Si nous finissons le plan de chasse avant, nous nous occuperons du sanglier et du renard.

**La destruction des nuisibles** (renard, fouine), nous continuons à y participer en 2016 d'avril à juin. Si vous souhaitez voir moins de faisans tués par le renard, alors venez participer aux battues. Pour 2016 le calendrier est affiché à côté du calendrier officiel.

**Pour le sanglier,** Une liste est ouverte à l'entrée de la salle pour les amateurs de cette chasse.

Comme l'an passé, afin de protéger les cultures du déterrage du maïs semé par le voisin, à la ferme de l'Ombrière, une grande opération d'agrainage de dissuasion est lancée par la fédération le long de la piste des Cuges et sur celle qui conduit au Las à travers la propriété de Mr Courrège de l'autre côté de l'Ombrière. Ils ont agrainé aussi sur la voie du pipeline, le long du clôturé côté St Jean d'Illac au lieu-dit « France ». Ceci pour éviter que les animaux ne pénètrent sur les zones sensibles.

De notre côté nous agrainons le long de notre chasse du parking 4 et faisons une boucle à l'intérieur de notre territoire : du 4 au 3, puis au 8, puis au 5, du 5 au 1 et du 1 au 2 puis allée de la palombière. Cela permet aussi de nourrir les couples de faisans et la faune locale.

**Garderie et contrôle des entrées sur le territoire :** Chez nous, le droit de passage pour St Jean d'Illac sur le terrain de Villenave est toujours interdit afin d'éviter toute confusion entre le droit de poursuite du gibier et l'autorisation d'emprunter une allée principale pour rejoindre le terrain des Cuges. Exception est faite pour trois personnes âgées qu'il n'est pas concevable de pénaliser et qui ont été nominativement désignées à nos deux gardes.

Toute entrée est soumise à l'autorisation d'un garde ou d'un dirigeant de l'ACVOT. Messieurs les gardes, je compte sur vous pour continuer à surveiller avec fermeté les intrus.

Si vous chasseurs, apercevez un intrus alertez immédiatement les gardes. Ils sont les seuls assermentés.

**Loyer du territoire :** Le loyer sera inchangé, nous avons reçu cette semaine l'avis de la Compagnie des Landes, c'est une bonne nouvelle, il sera donc toujours de 9939 € pour 2016-2017.

**Les travaux de girobroyage,** Les travaux commenceront fin juillet début août, avec notre tracteur et girobroyeur. Notre grand spécialiste des espaces verts, Bernard Gardère, s'acquittera de la rude tâche d'effectuer les travaux de girobroyage.

Nous organiserons une réunion pour se mettre d'accord sur les allées à faucher dans les semis pour que tout le monde accède au bois, mais il n'y aura qu'un seul passage de girobroyeur, comme l'an dernier.

Les allées seront préalablement parcourues à pied par un aide pour signaler les éventuels dangers ou souches, une liaison radio sera établie avec Bernard. Nous aurons besoin de monde en semaine ou week-end, inscrivez-vous sur la liste « volontaires layons de tir ».

**Les battues sur la commune de Villenave d'Ornon :**

**Sangliers et renards au château Carbonnieux :**

Aucun ennui en perspective, les deux parties (Propriétaire et Association) sont satisfaites du bon déroulement des opérations. Les dossiers sont en règle.

**Pour le domaine de la Plantation ou de la Geneste.**

Plus aucune battue n'est organisée par l'ACVOT depuis l'an dernier et ne le sera dans l'avenir sur le Domaine de la Geneste car le Président n'est pas détenteur des droits de chasse, ceux-ci sont attribués à Monsieur LAFABRY.

De plus, nos gardes n'ont pas été accrédités pour exercer leur devoir sur ce territoire. Par contre tout membre de l'ACVOT peut participer à une battue s'il y est invité par monsieur Lafabry ou son directeur de battue qui à ma connaissance est Mr DUSSILLOLS.

**Communication par internet :**

Notre site est toujours actif et à jour : vous y trouverez les renseignements essentiels pour la prochaine saison de chasse, en plus de tout ce qu'il faut savoir pour adhérer à notre association : Les dates clés : celle de l'AG, du repas de chasse avec menu et tarifs), les calendriers de lâchers et battues, les dates et lieux de la vente des cartes et leur tarif.

**Adresse du site : [www.chassevillenavetalence.fr](http://www.chassevillenavetalence.fr)**

**Les subventions** Cette année la mairie de Villenave d'Ornon nous a maintenu une subvention de 8500 € alors que la situation économique est toujours aussi difficile, merci beaucoup Monsieur le Maire. Je précise que cette subvention est utilisée dans notre budget pour payer 85% du montant du loyer, sans cette aide précieuse, l'Association de chasse de Villenave d'Ornon ne pourrait plus fonctionner et cesserait donc d'exister.

**La subvention de Talence** pour 2016-2017 est de 500 € comme l'an dernier, (information parvenue sur le relevé CCP du début mai).

**L'aide de la Fédération** devrait être en légère diminution.

Nous ferons en sorte que le bilan de l'année soit équilibré la saison prochaine, et compense le léger déficit de cette année, l'essentiel étant que les chasseurs soient au rendez-vous. Du point de vu des prévisions, l'Association est donc dans un état de marche correct, mais il faut rester vigilant et rigoureux ! Ne pas être trop gourmand c'est-à-dire ne pas vivre au-dessus de nos moyens, se montrer fier d'être chasseur, respecter le quota des prélèvements, participer aussi aux battues, au maintien en ordre de la nature et des installations. Vous pouvez compter sur moi pour y veiller au mieux.

**Les manifestations seront les mêmes que l'an passé, nous comptons sur votre aide.**

- Les forums de Villenave et de Talence étant donné qu'ils n'ont pas lieu à la même date - les repas de battues les jours de lâchers - l'opération de nettoyage (développement durable) - le repas de fin d'année ...

Dans l'immédiat nous pensons :

- Au repas de chasse 2016, dont vous avez pris connaissance du menu, du prix, de la date qui est **le 18 juin**, on attend le coupon retour et le chèque pour l'inscription. C'est le moment aujourd'hui de vous inscrire pour ceux qui ne l'ont pas encore fait...**Date limite le 1 juin.**

- Nous comptons sur votre aide pour la préparation du site (installation des bâches, mise en place des tables, tonte des abords etc...). Il est prévu de commencer une semaine avant la date du repas. Le samedi 18 au matin, les bâches seront tendues sur les fils de fer et arrimées.

Une liste des volontaires est déposée à l'entrée de la salle, merci de vous inscrire. Nous aurons encore besoin de faire du bois pour l'hiver, certains aiment bien trouver de quoi se réchauffer, il paraîtrait normal qu'ils aient envie de participer à la réalisation du tas de bois, inscrivez-vous sur la même feuille, on ne manquera pas de vous appeler !

### Vote d'approbation des prévisions pour 2016 – 2017

Les prévisions pour la saison 2016-2017 sont acceptées par l'assemblée à l'unanimité.

**6) Questions diverses :** *Aucune question n'a été posée au bureau.*

### 7) Conclusion.

- Retenez que l'Association de chasse fonctionne normalement à ce jour, son existence n'est pas encore en péril. Dans l'immédiat, restons attentifs à nos effectifs. Sachons dire que nous sommes ouverts aux chasseurs extérieurs qui n'ont pas de terrain de chasse, encourageons nos jeunes à prendre l'air, mais ne manquez pas de leur faire connaître notre éthique de la chasse.

Le fait que l'Assemblée ait accepté, dans sa grande sagesse, l'augmentation des cartes proposée par le bureau nous simplifiera la tâche sans aucun doute, et je vous en remercie cordialement.

- Monsieur Olivier Pujol, vous qui représentez Monsieur le Maire de Villenave d'Ornon, désirez-vous nous adresser un message ?

Olivier nous dit qu'il n'est pas chasseur, mais qu'il aime la chasse telle que nous la pratiquons et la vivons au sein de notre association en exprimant des messages forts concernant la sécurité, le partage, la convivialité, le respect de la nature. Cette bonne image est à entretenir, je vous souhaite bon courage.

Merci encore d'avoir été parmi nous aujourd'hui et de nous aider comme vous le faites.

- Plus personne n'a de remarque ? S'il vous revenait à l'esprit une question qui vous tient à cœur, sachez que le dialogue est maintenu ouvert toute l'année.

- Voilà ! notre réunion s'achève, l'ordre du jour est épuisé, je vous remercie chaleureusement d'être venus, et d'avoir participé activement au bon déroulement de cette séance.

- Ceci dit, les circonstances présentes nous incitent maintenant à partager en toute quiétude et optimisme le verre de l'amitié auquel nous invite Monsieur le Maire.

**La séance est levée à 11h 35  
A Villenave d'Ornon le 30 avril 2016.**

Le Président

Jean-Marie ANGLES

La Secrétaire

Michèle ANGLES

